

**DEMANDE DE RESERVATION D'UN SEJOUR
POUR UN EMPLACEMENT TOILE DE TENTE OU CARAVANE**

(Merci de nous appeler avant de réserver pour connaître nos disponibilités)

A compléter en majuscules et à nous retourner avec votre acompte libellé au nom de « Camping AU BON AIR »

JE VOUS PRIE DE BIEN VOULOIR ME RESERVER :

Duà partir de 15h auavant 12h

☺ un emplacement pour ma toile de tente

Dimensions (obligatoires) de la toile de tente :

Nombre de tentes installées sur le même emplacement et dimensions(obligatoires)* :

☺ un emplacement pour ma caravane

Dimensions (obligatoires) de la caravane :

Nombre de tentes installées sur le même emplacement et dimensions (obligatoires)* :

☺ avec électricité

☺ sans électricité

MES COORDONNEES :

Nom, Name, Naam :

Prénom, Firstname, Voornaam :

Adresse, Address, Adres :

Code Postal, Post Code : **Ville**, Town, Woonplaats :

Pays, Country, Land : **E.mail** :

Tél., Phone number : **Mobile** :

Nombre de participants :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

- **Nombre de véhicules séjournant sur le terrain de camping:**
(il est rappelé qu'un seul véhicule est prévu dans les tarifs de location d'un emplacement)
- **Présence d'un animal de compagnie :** Race : Vaccinations à jour :
- **Location d'un réfrigérateur (5,20 € par jour)** Oui Non

Conditions de règlement :

- **Règlement du solde** à l'arrivée par chèque, espèces, chèques vacances ou carte bancaire.
- Paiement (de la totalité du séjour) mensuel possible avant arrivée, sans frais.
- Le contrat de location et l'inventaire du locatif vous seront adressés après réception de votre acompte.

Aucun remboursement ne sera accordé pour tout séjour écourté du fait du locataire

JE JOINS A MON BULLETIN DE RESERVATION UN ACOMPTE CORRESPONDANT A :

30 % du montant de mon séjour soit :€

+ Frais de dossiers : + 18,00 €

Soit un chèque d'un montant global de :€

Il est bien entendu que cet acompte me sera immédiatement restitué si ma demande ne pouvait être satisfaite.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare en acceptant les dispositions notamment en ce qui concerne :

- le versement de la caution (50 € par chèque séparé du règlement de la location déposé à la réception) destinée à couvrir une éventuelle perte du badge permettant l'entrée dans le camping, remis à votre arrivée.

- Frais d'annulation : en cas d'annulation de la réservation, le solde du montant de la location vous sera demandé. Toutefois, en dérogation à la loi, si votre annulation nous parvient, par lettre recommandée, au plus tard 45 jours avant la date de prise de possession de votre location, l'acompte et les frais de dossier seront conservés à titre de dédommagement, mais nous vous dispenserons du versement du solde et vous considérerons comme libre de tout engagement.

J'autorise le Camping Au Bon Air à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies représentant tous les participants de ma réservation, réalisées au cours de mon séjour ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'exploitation commerciale. Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants: publications dans une revue du camping Au Bon Air, sur le site internet du camping Au Bon Air et sur la page Facebook du camping Au Bon Air.

Fait à : le : SIGNATURE** + mention manuscrite « lu et approuvé »

Souhaits particuliers :

* Ne sont autorisées au maximum sur les emplacements qu'une grande tente ou caravane + 1 petite tente d'appoint

** Ma signature atteste que j'ai lu et approuvé le règlement intérieur du camping Au Bon Air

AU BON AIR s.a.r.l. au capital de 66.600 euros

9, avenue Pierre Voyer 17320 MARENNES-PLAGE Tél. 05 46 85 02 40 - Courriel : contact@aubonair.com - Site : www.aubonair.com

RCS Marennes 497 706 051 APE-NAF 5530 Z Siret 497 706 051 00016 N° Intra FR.75 497 706 051

Arrêté préfectoral de classement N° 2012-145 en date du 12 juin 2012 : Classement 3 étoiles - 126 emplacements

REGLEMENT INTERIEUR

POUR LA LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

Article 1 : Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du règlement intérieur applicable sur le camp et l'engagement de s'y conformer.

Article 2 : La réservation est acceptée lorsque le contrat signé par le client a été retourné dans les dix jours suivant l'expédition, accompagné de la somme de dix-huit euros (18 €) pour frais de dossier et d'un acompte correspondant à 30 % du montant du séjour.

Elle devient ferme lorsque le client a reçu du terrain de camping le courrier confirmant la réservation.

Article 3 : En cas d'annulation de la réservation, le solde du montant de la location vous sera demandé.

Toutefois, en dérogation à la loi, si votre annulation nous parvient, par lettre recommandée, au plus tard 45 jours avant la date de prise de possession de votre location, l'acompte et les frais de dossier seront conservés à titre de dédommagement, mais nous vous dispenserons du versement du solde et vous considérerons comme libre de tout engagement.

Dans tous les cas, les frais de dossiers (18 €) ne seront pas remboursés.

Article 4 : Les emplacements sont réservés au fur et à mesure des demandes et attribués selon les disponibilités.

Article 5 : Les emplacements sont prévus pour accueillir une toile de tente familiale ou une caravane. Une tente complémentaire (de dimension maximum 1m x 2m) par emplacement est accepté dans les tarifs indiqués.

Toute tente supplémentaire à partir du deuxième ou de dimension supérieure sera facturé en complément conformément aux tarifs indiqués à la rubrique « Tente supplémentaire à partir du deuxième ».

Article 6 : A son entrée sur le terrain de camping, le client s'engage à payer l'intégralité de son séjour ou le solde de son séjour si un acompte a été versé.

Les prestations sont décomptées de 15 heures à 12 heures.

Article 7 : En cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive du client il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 8 : Le client doit respecter la date d'arrivée fixée par le contrat. En cas d'empêchement le client doit en aviser la direction. A défaut, l'emplacement peut être attribué à un autre client.

Article 9 : En haute saison, les réservations ne sont acceptées que pour des séjours d'une durée supérieure à une semaine (sauf accord du camping).

Article 10 : Toute personne mineure présente sur le camp, non accompagnée par ses parents doit fournir dès son arrivée, une autorisation parentale de séjour sur le camp ainsi qu'un numéro de téléphone d'une personne à contacter en cas de besoin.

Le séjour sur le camp des personnes mineures non accompagnées par un adulte pourra être refusé indépendamment des autorisations parentales fournies.

Article 11 : Les barbecues à charbon ou à bois sont interdits.

Seuls les barbecues à gaz ou électriques sont autorisés.

Article 12 : L'accès à la piscine est réservé exclusivement aux résidents du terrain de camping. Aucun visiteur, même de résident, ne sera admis. Les shorts et caleçons de bain sont interdits, les maillots de bain sont obligatoires.

AU BON AIR s.a.r.l. au capital de 66.600 euros

9, avenue Pierre Voyer 17320 MARENNES-PLAGE Tél. 05 46 85 02 40 - Courriel : contact@aubonair.com - Site : www.aubonair.com

RCS Marennes 497 706 051 APE-NAF 5530 Z Siret 497 706 051 00016 N° Intra FR.75 497 706 051

Arrêté préfectoral de classement N° 2012-145 en date du 12 juin 2012 : Classement 3 étoiles – 126 emplacements